



Modèle d'Avenant Complément d'Heures au Contrat de Travail à Temps Partiel

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'employeur :

- [Raison Sociale de l'Entreprise]
- [Forme Juridique (ex: SARL, SAS)]
- [Adresse du Siège Social]
- Représenté par [Nom et Prénom du Représentant, sa fonction (ex: M./Mme. [Nom], Agissant en qualité de Gérant/Président)]

Ci-après désignée « l'Entreprise »

ET

Le salarié :

- M./Mme [Nom et Prénom du Salarié]
- [Adresse Personnelle du Salarié]
- N° de Sécurité Sociale : [Numéro de Sécurité Sociale]
- Emploi / Qualification : [Intitulé de l'emploi]

Ci-après désigné « le Salarié »

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant au contrat de travail à temps partiel, signé initialement le [Date de signature du contrat initial], a pour objet de modifier temporairement ou définitivement la durée de travail hebdomadaire ou mensuelle du Salarié, conformément aux dispositions du Code du Travail.

ARTICLE 2 – NOUVELLE DURÉE DU TRAVAIL

À compter du [Date de début du complément d'heures], la durée du travail du Salarié est [temporairement/définitivement] modifiée comme suit :

- Ancienne durée du travail : [Nombre] heures par [semaine/mois].
- Nouvelle durée du travail : [Nombre] heures par [semaine/mois].

Soit une augmentation de [Nombre] heures par [semaine/mois].

ARTICLE 3 – RÉPARTITION DES HEURES

La répartition de ces nouvelles heures de travail sera la suivante :

- [Décrire la nouvelle répartition : jours et horaires de travail. Exemples :
 - *Du lundi au vendredi, de 9h00 à 13h00 et le mardi de 14h00 à 17h00.*
 - *Selon un planning établi et communiqué par l'Entreprise au moins [X] jours à l'avance.]*

ARTICLE 4 – REMUNÉRATION

En contrepartie de cette augmentation de la durée de travail, la rémunération mensuelle brute du Salarié sera ajustée en conséquence, soit un nouveau salaire mensuel brut de [Montant en chiffres et en lettres] (€).

Cette rémunération est calculée sur la base du taux horaire actuel de [Taux horaire] €.

ARTICLE 5 – DURÉE DE L'AVENANT (si temporaire)

- Le présent avenant est conclu pour une **durée déterminée** allant du [Date de début] au [Date de fin].
- À l'issue de cette période, le contrat de travail reprendra ses conditions initiales, sauf nouvel avenant signé entre les parties.

(Supprimer cet article si l'augmentation est définitive.)

ARTICLE 6 – AUTRES CONDITIONS

Toutes les autres clauses et conditions du contrat de travail initial, non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées et continuent de s'appliquer.

Fait en double exemplaire original, à [Ville], le [Date du jour].

Pour l'Entreprise	Le Salarié
[Nom et Prénom du Représentant]	[Nom et Prénom du Salarié]
(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)	(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Informations à vérifier et à adapter

1. **Convention Collective** : Vérifiez toujours les dispositions de votre Convention Collective applicable. Elle peut imposer des règles spécifiques pour les compléments d'heures (délai de prévenance, nombre maximal d'avenants, etc.).

2. **Limite des Heures :** Le complément d'heures ne doit pas avoir pour effet de porter la durée du travail du salarié au niveau ou au-delà de la durée légale (35h/semaine) ou conventionnelle complète. Si tel est le cas, il pourrait y avoir requalification en temps plein.
3. **Délai de Prévenance :** L'avenant doit être signé et communiqué dans un délai raisonnable avant sa prise d'effet.